Bulletin d'inscription et réglements à retourner par courrier au
Foyer Rural d'Antrenas - Salle des fêtes - Le Bourg - 48100 Antrenas

Nom ..... Prénom .....
Age ..... ans
Adresse .....
.....

☐ Rando Pédestre et repas 15€
☐ Rando VTT et repas18€
☐ Repas accompagnant 10€

☐ Je réserve ..... miche(s) de pain cuite(s) au four de la Ferme équestre du Mazel _ 5€ l unité_ **et dans ce cas, j'envoi mon bulletin d'inscription avant le 21 septembre.**

Soit un total de .....€

**Randonnées limitées au 250 premiers inscrits.**

Renseignements au 06.82.66.46.54 ou cardiocollègues48@gmail.com .
www.cardio-collegues48.fr

## REGLEMENT

- Les participants sont tenus de respecter le code de la route, la présence de signaleur ne signifie en aucun cas que la route est fermée et réservée à l'épreuve.
- Le port du casque, d'une frontale et /ou éclairage VTT est obligatoire.
- Chaque vététiste doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle, tout accident dû à une imprudence engagera sa responsabilité.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident sur le parcours ou d'éventuelles séquelles survenant à la suite de la randonnée.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation du matériel des participants.
- Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.
- Chaque participant doit s'assurer auprès de son médecin traitant que son état de santé lui permet de participer à la randonnée.
- Il est strictement interdit de jeter des détritus dans la nature (des poubelles sont prévues à cet effet au départ, arrivée et ravitaillement.
- La participation à la rando VTT implique la prise de connaissance du réglement et son acceptation sans réserve.
- L'engagement est ferme et définitif et ne peut donner lieu à un remboursement.

**Je certifie avoir pris connaissance du réglement et ne faire l'objet d'aucune contre-indication, cet engagement se fait sous mon entière responsabilité**

Signature du participant Signature des parents pour le mineur

Bulletin d'inscription et réglements à retourner par courrier au
Foyer Rural d'Antrenas - Salle des fêtes - Le Bourg - 48100 Antrenas

Nom ..... Prénom .....
Age ..... ans
Adresse .....
.....

☐ Rando Pédestre et repas 15€
☐ Rando VTT et repas18€
☐ Repas accompagnant 10€

☐ Je réserve ..... miche(s) de pain cuite(s) au four de la Ferme équestre du Mazel _ 5€ l unité_ **et dans ce cas, j'envoi mon bulletin d'inscription avant le 21 septembre.**

Soit un total de .....€

**Randonnées limitées au 250 premiers inscrits.**

Renseignements au 06.82.66.46.54 ou cardiocollègues48@gmail.com .
www.cardio-collegues48.fr

REGLEMENT

- Les participants sont tenus de respecter le code de la route, la présence de signaleur ne signifie en aucun cas que la route est fermée et réservée à l'épreuve.
- Le port du casque, d'une frontale et /ou éclairage VTT est obligatoire.
- Chaque vététiste doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle, tout accident dû à une imprudence engagera sa responsabilité.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident sur le parcours ou d'éventuelles séquelles survenant à la suite de la randonnée.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation du matériel des participants.
- Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.
- Chaque participant doit s'assurer auprès de son médecin traitant que son état de santé lui permet de participer à la randonnée.
- Il est strictement interdit de jeter des détritus dans la nature (des poubelles sont prévues à cet effet au départ, arrivée et ravitaillement.
- La participation à la rando VTT implique la prise de connaissance du réglement et son acceptation sans réserve.
- L'engagement est ferme et définitif et ne peut donner lieu à un remboursement.

**Je certifie avoir pris connaissance du réglement et ne faire l'objet d'aucune contre-indication, cet engagement se fait sous mon entière responsabilité**

Signature du participant Signature des parents pour le mineur